

**MAIRIE  
DE  
CRAPONNE SUR ARZON**



HAUTE-LOIRE  
43500

Tél. 04 71 03 20 03  
Fax 04 71 03 36 16

**SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**9 JANVIER 2017**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec le CAUE de la Haute-Loire relative au Conseil en Economie Partagé. Cette mission de manière succincte se rapportera à des : visites de bâtiments (isolation, vitrages...) puis relevé des équipements énergétiques, bilan initial, plan d'actions, suivi des facturations, aide technique, sensibilisation, conseil sur les projets...

Dans le cadre de l'homologation de l'itinéraire « Cluny Le Puy » en GR 765, l'assemblée a autorisé le passage par la commune conformément au tracé présenté sur carte par la Fédération Française de Randonnée Pédestre et du Comité Haute-Loire.

Des subventions seront sollicitées pour l'aménagement du quartier de la Gare et de la Grenette.

Le conseil Municipal a constaté l'intérêt de préempter un bien suite à adjudication dans le cadre de l'étude en cours dans le centre bourg.

Le Conseil Municipal a autorisé le règlement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses de 2016 avant le vote du budget 2017.

L'association Festival Country Rendez-Vous a communiqué que dans le cadre de l'organisation de la manifestation et notamment de la programmation des artistes pour laquelle d'importantes charges arrivent dès le début d'année, le versement de la subvention municipale courant janvier viendrait faciliter la gestion de la structure. Pour une bonne organisation du trentième anniversaire du Festival, le Conseil Municipal a décidé de répondre favorablement à cette demande de l'association en accordant dès à présent une partie de la subvention allouée par la commune.

Laurent MIRMAND

Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON

